

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 231117AR225CB

Arrêté portant réglementation de la circulation – Rue Saint Winoc à HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par M. FEVRY Sébastien de réglementer la circulation devant le n°8
rue Saint Winoc afin de faciliter l'installation d'une bâche sur la toiture,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des
riverains,

ARRETE

Article 1° - La circulation de tout véhicule sera interdite rue Saint Winoc (entre le n°1 et le n°18) le
Lundi 20 novembre 2023 de 8h à 12h.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux par
la société.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

M. FEVRY Sébastien, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 16 NOVEMBRE 2023

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

